



Concerne : **Suppression de la télécopie**
Date: **le 2 octobre 2020**

Compte tenu du fait que le BOIP ne reçoit pratiquement plus de messages par fax et compte tenu des développements en cours de la messagerie électronique avec le BOIP, notamment via la boîte de messagerie My BOIP, il a été décidé de supprimer le fax à partir du 1er novembre 2020.